



Brocante du Sou des Ecoles Laïques de Rillieux Le Samedi 8 Juin 2024

Règlement

Article 1 : L'association **Sou des Ecoles Laïques Rillieux** est organisatrice du vide-greniers se tenant Place Marechal Juin 69140 Rillieux la Pape le **Samedi 8 Juin 2024 de 7H00 à 17H00** pour les visiteurs. **L'accueil et l'installation des exposants se fera de 5H00 à 7H00. Entrée des véhicules par la rue de Francfort. A 7H00** tous les exposants ayant réservé un emplacement **< 5m** devront avoir garé leur véhicule à l'extérieur du site. Ils ne seront autorisés à pénétrer sur le site qu'après **17H00**.

Aucun départ ne pourra donc avoir lieu avant 17H00.

Le démontage et le nettoyage des emplacements devront être terminés avant **19H00**.

Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant cet horaire de leur propre chef et sans s'être présenté aux organisateurs. Tout manquement à cette règle entraînera le démontage immédiat du stand et le contrevenant sera prié de quitter les lieux, sans qu'il puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 2 : les emplacements seront attribués à partir de 5H00. Si vous voulez être avec des amis, prévoyez une seule inscription avec le nombre de mètres en conséquence.

Aucunes inscriptions, ni modifications d'une inscription ne seront possibles sur place. Seules les exposants ayant envoyé un dossier complet et s'étant acquittés du montant dû et du cheque de caution "propreté", pourront entrer. Pour cela ils devront présenter **le mail de confirmation** reçu, valant autorisation de s'installer et **une pièce d'identité** au même nom.

Ils seront alors inscrits sur le registre qui sera remis en mairie à l'issue de la manifestation.

Les mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte.

Article 3 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 4 : L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes ...). La vente d'animaux vivants est interdite. La vente d'armes non neutralisées, de munitions et d'armes blanches est interdite pour des raisons de sécurité. Enfin, la vente ou la simple exposition de tout objet susceptible de troubler l'ordre public ou moral est également interdite. (Photos ou documents à caractère pornographique, objet se rapportant à des crimes contre l'humanité (Article R. 645-1 du Code pénal)....)

Article 5 : les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ainsi qu'à nettoyer son emplacement.

Votre cheque de caution (30 €) vous sera rendue lors de votre départ, après vérification de la propreté de votre emplacement.

Article 6 : **L'organisateur (Sou des Ecoles Rillieux) se réserve l'exclusivité de la RESTAURATION et de la vente de boissons.** Une buvette sera ouverte pendant les heures visiteurs. (Café + viennoiserie le matin puis merguez, saucisse, frite, sandwichs...). Elle fonctionnera avec un système de tickets vendus sur le site.

En dehors de la buvette la vente de boisson, de nourriture et de tout produit alimentaire est interdite.

Il est conseillé aux **exposants qui souhaitent bénéficier du service restauration** de réserver le nombre de repas souhaités lors de leur inscription (le règlement se fera sur place. Un café offert pour les exposants).

Article 7 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 8 : Le remboursement ne sera possible qu'en cas d'annulation de la manifestation du fait de l'organisateur ou du fait d'une interdiction des autorités gestionnaires du site. (Conditions sanitaires ou autres).

Inscription : http://soudesecolesrillieux.free.fr/Brocante_2024.htm